



Rapporteuse : Annick Guyénot

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les CPIER¹ ont pour objectif de créer des conditions de mobilisation du capital social et de l'investissement, privé (individuel et entrepreneurial) ou public, adaptées aux spécificités des territoires de massif. Ce sont des outils opérationnels d'investissement au regard d'enjeux économiques et environnementaux propres à chaque massif.

Le projet de CPIER Massif central 2021-2027 se propose de relever 3 défis déclinés en 18 fiches mesures.

Le projet de CPIER Massif des Vosges 2021-2027 se décline en 3 ambitions thématiques, 11 défis eux-mêmes déclinés en 21 fiches actions.

Avis du CESER

En lien direct avec ses préconisations formulées en 2015 sur le Programme 2015-2020 Massif central² et celles du rapport sur la coopération interrégionale³ de 2019, le CESER rappelle au Conseil régional BFC que l'efficacité des politiques portées au travers de tous les programmes interrégionaux, quels qu'ils soient (Massifs, Fleuves...), repose notamment sur la capacité de mieux faire connaître ces programmes et les outils financiers et d'accompagnement existants (notamment sur l'ingénierie) auprès des potentiels bénéficiaires. Il est bien compréhensible que la réussite de ces programmes dépend d'abord de l'existence de projets à soutenir. Faut-il encore que ces programmes soient bien connus.

Préconisation

-Le Conseil régional doit travailler lui-même à faire connaître ces dispositifs auprès de l'ensemble des acteurs présents sur les territoires concernés de la Bourgogne-Franche-Comté et ce afin de favoriser la dynamique de projets locaux en région possiblement mise en œuvre grâce à ces programmes.

En faisant le lien avec les crédits régionaux dévolus au Fonds Avenir Montagne dans le cadre des CPIER Massifs, le CESER souligne combien l'intervention régionale semble presque exclusivement centrée sur les questions touristiques. Le CESER regrette que le Conseil régional n'investisse pas plus les autres axes, particulièrement ceux en lien avec la protection/préservation de l'environnement. En effet, les conséquences négatives du tourisme de masse sur l'environnement se doivent également d'être prises en compte qu'il s'agisse des nuisances sonores, de la dégradation voire de la destruction des sols, de la perturbation de la faune et de la flore...

Ceci-dit, le CESER salut l'existence de ce Fonds Avenir Montagne et souligne tout l'intérêt d'avoir intégré ce dispositif au sein des CPIER Massifs. Le CESER souligne que, de ce fait, l'intervention régionale pour les 3 Massifs (Jura, Massif central, Vosges) s'en trouve renforcée.

Le CESER est toujours attentif aux enjeux de connaissance et d'animation/communication des questions environnementales (eau, biodiversité...) souvent mis en lumière par les structures naturalistes concernées. Dans son avis sur la SRB⁴, le CESER précise d'ailleurs que l'un des enjeux en matière de "connaissances" est bien de mieux exploiter les connaissances déjà existantes tout en poursuivant et amplifiant leur acquisition. Le CESER s'interroge sur la possible mobilisation des crédits des programmes Massifs par les structures naturalistes pour financer leurs actions et projets en la matière.

(1) Contrat de plan interrégional État-Région.

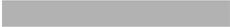
(2) CESER Bourgogne, Rapport "Le nouveau programme Massif central 2015-2020", octobre 2015.

(3) CESER BFC, Rapport "Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une stratégie volontariste de COOPÉRATIONS avec les régions voisines", mars 2019.

(4) CESER BFC, Approbation de la Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030, octobre 2020.

Enfin, le CESER souligne l'intérêt de la mesure phare A "Stockage du carbone" du CPIER Massif central. Cette mesure phare s'appuiera notamment sur la mesure 1.2 "Expérimenter et impulser des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)". Il s'agit d'une démarche intéressante dont on espère qu'elle sera suivie dans sa mise en œuvre par le Conseil régional BFC.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.



Nicole Guyot, au nom du 1^{er} collège

Pour le 1^{er} collège, l'attractivité touristique est un point fort de l'activité économique déjà évoquée dans le nouveau SRDEII, car elle favorise l'entreprenariat et la croissance des PME locales, et génère des revenus non négligeables. Ces revenus peuvent parallèlement permettre de créer des fonds pour financer des programmes de conservation de la biodiversité et de production des ressources naturelles.

De plus les touristes qui fréquentent ces massifs ont généralement soif d'authenticité et sont donc respectueux de la nature.

Avant de craindre un tourisme de masse, l'important est de se doter de structures d'accueil, d'hébergements suffisants en nombre et en qualité, ce qui n'est pas encore le cas. Et dans un premier temps ce devra être l'une des préoccupations de la Région.

Le 1^{er} collège votera cet avis.